Un budget participatif, kezako?

C'est une partie du budget d'investissement que la Ville cède à toute personne à partir de **12** ans, habitant, travaillant ou étudiant à Tain l'Hermitage qui souhaite soumettre une idée.

Cette idée* doit répondre à certains critères, notamment d'**intérêt général** répondant aux thématiques suivantes :

- Environnement
- Amenagement urbain
- Mobilité douce
- 😕 Jeunesse
- Culture
- v Sport

Le projet sera étudié par le **Comité de recevabilité** composé d'élus et d'agents municipaux puis soumise au **vote citoyen**.

Enfin, la Ville réalisera le ou les projets retenus dans les **18** mois.

Cette année, la Ville met entre **15 000 et 20 000 €** à destination des Tainois dans le but de financer des projets structurants.





Ville de Tain l'Hermitage 2 avenue Président Roosevelt

04 75 08 30 32









^{*} Réglement complet sur ville-tain.fr

A vos idées!

Téléphone :

Mail:

TITRE DU PROJET :	
DESCRIPTION :	
LOCALISATION :	
BUDGET ESTIMATIF :	
PORTEUR DU PROJET : Nom et prénom : Adresse :	



Du 13 janvier au 31 mars

Déposez vos idées à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou sur ville-tain.com

Du 2 avril au 28 juin

Etude des projets par le Comité de recevabilité

Du 1^{er} au 12 juillet

Publication des projets retenus

Du 15 juillet au 15 septembre

Votez pour vos projets préférés sur ville-tain.com



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à une analyse de votre projet pour la Ville de Tain l'Hermitage pour la finalité suivante : être soumis au vote des Tainois après examen de recevabilité validé par le Comité de suivi du budget participatif 2024.